

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 10957 Numéro SIREN : 820 156 271 Nom ou dénomination : GRAI MATTER LABS
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2020 sous le numéro de dépôt 104449

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 30-11-2020

N° DE DEPOT : 104449

N° GESTION : 2016B10957

N° SIREN : 820156271

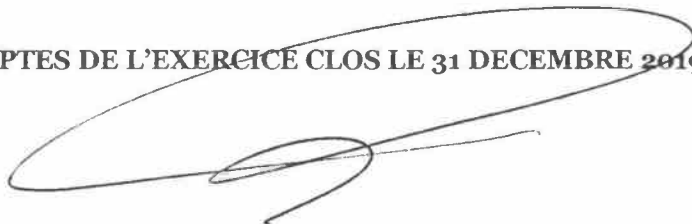
DENOMINATION : GRAI MATTER LABS

ADRESSE : 74 rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 Paris

MILLESIME : 2019

GrAI Matter Labs
Société par actions simplifiée au capital de 10.072,99 €
Siège social : 74, rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 Paris
RCS Paris 820 156 271
(la « Société »)

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019'.

Certifié conforme
Le Président

1. BILAN

ACTIF

		31/12/2019		31/12/2018	
(en euros)	Note	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé					
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Brevets	1	525 000	53 375	471 625	497 875
<i>Immobilisations corporelles</i>	2				
Installations techniques, mat. et outillage		52 922	11 439	41 483	41 855
Autres immobilisations corporelles		180 899	115 790	65 109	99 559
Immobilisations en cours		-	-	-	-
<i>Immobilisations financières</i>	3	21 935	-	21 935	42 934
Total actif immobilisé		780 756	180 604	600 152	682 224
Actif circulant					
<i>Créances</i>	5				
Avances et acomptes		5 489	-	5 489	2 528
Clients		89 985	-	89 985	-
Autres créances		1 190 615	-	1 190 615	937 708
<i>Trésorerie</i>					
Disponibilités		4 206 342	-	4 206 342	9 145 994
Charges constatées d'avance		77 072	-	77 072	77 225
Total actif circulant		5 569 503	-	5 569 503	10 163 455
Comptes de régularisation:					
Ecart de conversion actif		1 037	-	1 037	207
TOTAL ACTIF		6 351 296	180 604	6 170 691	10 845 886

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

PASSIF

<i>(en euros)</i>	Note	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres	6		
Capital social ou individuel		10 073	10 073
Primes d'émissions, de fusion, d'apport		13 157 012	13 146 234
Réserves légales		1 007	1 007
Report à nouveau		(3 017 034)	26 158
Résultat de l'exercice		(5 236 350)	(3 043 192)
Total capitaux propres		4 914 708	10 140 279
Provisions pour risques et charges:			
Provisions pour risques		1 037	207
Total provisions pour risques et charges		1 037	207
Dettes	7		
Découverts, concours bancaires		1 509	1 351
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		120 316	91 414
Dettes fiscales et sociales		128 381	480 009
Autres dettes		623 958	114 867
Produits constatés d'avance		364 349	-
Total dettes		1 238 513	687 642
Compte de régularisation			
Ecart de conversion de passif		16 433	17 758
TOTAL PASSIF		6 170 691	10 845 886

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

2. COMPTE DE RESULTAT

(en euros)	Note	31/12/2019	31/12/2018
Chiffres d'affaires Nets			
Ventes de marchandises		-	-
Ventes de services	9	24 000	23 118
Produits d'exploitation:			
Subventions d'exploitation		699 500	-
Provisions, transfert de charges		207	331
Autres produits		2 713	221
Total des produits d'exploitation (I)		726 421	23 671
Charges d'exploitation			
Achats de matières premières		-	4 933
Autres achats et charges externes		6 136 255	2 586 894
Impôts, taxes et versements assimilés		11 033	11 594
Salaires et traitements		728 583	626 901
Charges sociales		157 385	132 609
Dotations aux amortissements et provisions		75 726	70 934
Autres charges		3 619	758
Total des charges d'exploitation (II)		7 112 603	3 434 624
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		(6 386 182)	(3 410 953)
Produits financiers			
Différences positives de change		-	-
Total des produits financiers (III)		-	-
Charges financières			
Intérêts et charges assimilés		-	-
Différence négative de change		-	-
Total des charges financières (IV)		-	-
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	11	-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)		(6 386 182)	(3 410 953)
Produits exceptionnels			
Total des produits exceptionnels (V)		-	-
Charges exceptionnelles			
Total des charges exceptionnelles (VI)		-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-	-
Impôts sur les bénéfices	16	(1 149 832)	(367 761)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(5 236 350)	(3 043 192)

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

3. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, le règlement ANC n° 2016-07 (arrêté Ministériel du 4 novembre 2016) ainsi que les avis et recommandations ultérieurs du CNC.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2019, la société a poursuivi ses activités de recherche et développement visant notamment à fabriquer et commercialiser de nouvelles architectures de calcul très haut débit ainsi que des logiciels associés.

La société a notamment concentré ses efforts sur la conception de deux chipsets GrAI One L et GrAI One P, conçus pour adresser un marché plus large.

La société a décidé de prioriser le développement en 2019 de GrAI One L, qui est axé sur une faible consommation, et pour lequel les phases de vérification et de validation ont été initiées.

Afin de poursuivre son développement, la société a procédé sur l'exercice, à des recrutements à des postes stratégiques.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis mi-mars 2020, le contexte épidémique actuel lié au Coronavirus crée une situation incertaine. A ce stade, il est difficile d'en mesurer les impacts sur l'activité. La Société met en place les mesures appropriées pour limiter l'impact sur son activité.

La Société anticipe de nouveaux apports de trésorerie au cours de l'exercice 2020 par le biais, notamment, d'une augmentation de capital auprès de ses investisseurs historiques pour un montant de 2,46M d'euros.

En complément de cette augmentation de capital, la société a engagé des démarches en vue de l'obtention de financements complémentaires.

La Société va souscrire à un emprunt obligataire convertible auprès de son actionnaire principal pour un montant de 2,54M d'euros.

Par ailleurs, la Société a reçu l'accord pour un financement complémentaire de 5M d'euros via le dispositif « French Tech Bridge » mis en place par Bpifrance pour soutenir les entreprises dont l'activité est impactée par le COVID-19.

Enfin, la société a demandé un prêt garanti par l'état (PGE) pour un montant d'environ 1,4 M d'euros. Le dossier est en cours d'instruction.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition initial. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif permettant de prendre en compte l'amortissement économique des immobilisations.

A la clôture des comptes, lorsque des événements ou des évolutions de marché laissent présager la nécessité d'une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, les revenus futurs escomptés de l'activité concernée sont comparés à la valeur nette de ses actifs. Le cas échéant, les immobilisations correspondantes font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour les ramener à leur valeur d'utilité.

Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation.

Les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisation incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- Intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- Capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- Evaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et développement, la Société considère que les 6 critères édictés ci-dessus ne sont remplis qu'à partir de l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché.

Les immobilisations incorporelles sont constituées des brevets, des coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels. Ils sont amortis linéairement en fonction de la durée prévue d'utilisation.

Poste d'immobilisation	Durée d'amortissement
Brevets	20 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

Poste d'immobilisation	Durée d'amortissement
Matériel et outillage	5 ans
Agencements des constructions	9 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale et sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des pertes potentielles liées aux difficultés rencontrées dans leur recouvrement.

Les dettes et créances en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture, l'écart étant porté dans un compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan selon qu'il s'agit d'une perte ou d'un profit potentiel. Dans le cas d'une perte potentielle, une provision pour perte de change est constatée.

Provisions

La société constitue des provisions pour risques et charges en conformité avec la définition donnée dans l'avis CRC n°00-06 sur les passifs, à savoir :

- Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise ;
- Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain

qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente de celle-ci.

Continuité de l'exploitation

Depuis mi-mars 2020, le contexte épidémique actuel lié au COVID-19 créé une situation incertaine. Comme beaucoup d'entreprises, la société a sollicité les dispositifs d'aides mis en place par le gouvernement. Malgré ce contexte, la société a retenue L'hypothèse de continuité d'exploitation, compte tenu des éléments suivant :

- Les capitaux propres de la société sont positifs et restent au 31 décembre 2019 de 4,9 millions d'euros.
- La trésorerie au 31 décembre 2019 est positive à 4,2 millions d'euros.
- La société a déposé une demande de remboursement au titre du crédit impôt recherche 2019 représentant 1.149.832 euros. Cette créance a fait l'objet d'un remboursement partiel de 541.576 euros en juillet 2020. La société a demandé le remboursement du solde en septembre 2020. Le dossier est actuellement en cours d'instruction.
- La Société anticipe de nouveaux apports de trésorerie au cours de l'exercice 2020 par le biais, notamment, d'une augmentation de capital auprès de ses investisseurs historiques pour un montant de 2,46M d'euros. La Société va également souscrire à un emprunt obligataire convertible auprès de son actionnaire principal pour un montant de 2,54M d'euros.
- Par ailleurs, la Société a reçu l'accord pour un financement complémentaire de 5M d'euros via le dispositif « French Tech Bridge » mis en place par Bpifrance pour soutenir les entreprises dont l'activité est impactée par le COVID-19.
- Enfin, la société a demandé un prêt garanti par l'état (PGE) pour un montant d'environ 1,4 M d'euros. Le dossier est en cours d'instruction.

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2019 s'analysent comme suit :

(en euros)	01/01/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Brut	525 000	-	-	525 000
Brevets	525 000	-	-	525 000
Amortissements	27 125	26 250	-	53 375
Brevets	27 125	26 250	-	53 375
NET	497 875	(26 250)	-	471 625

Le 19 décembre 2017, la société a acquis auprès de la SATT LUTECH, les droits exclusifs d'exploitation sur un portefeuille de brevets, sous la forme d'une sous-licence exclusive mondiale.

Cette concession s'est faite en contrepartie d'une somme forfaitaire de 525.000 euros, payée par compensation de créance par une prise de participation de la SATT LUTECH au capital de Grai Matter Labs.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2019 s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	01/01/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Brut	220 205	13 616	-	233 821
Installations tech, mat. et outillage	46 641	6 281	-	52 922
Matériel de bureau et informatique	173 564	7 335	-	180 899
Amortissements	78 790	48 439	-	127 229
Installations tech, mat. et outillage	4 786	6 654	-	11 439
Matériel de bureau et informatique	74 005	41 786	-	115 790
NET	141 415	(34 823)	-	106 592

Les acquisitions au cours de l'exercice concernent principalement des travaux d'aménagement des locaux de la société et l'achat de matériel de R&D et de matériel informatique.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières au 31 décembre 2019 s'analysent comme suit :

<i>Valeurs brutes (en euros)</i>	01/01/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Dépôts et cautionnements	20 915	248	229	20 934
Titres de participation	1 001	-	-	1 001
Créances rattachées à des participations	21 018	-	21 018	-
TOTAL	42 934	248	21 248	21 935

Les dépôts et cautionnements sont constitués des dépôts de garantie versés au bailleur des locaux de la Société. Ainsi que des titres de participation et des créances rattachées aux participations au sein des filiales GrAI Matter Labs BV, située aux Pays-Bas et GrAI Matter Labs Inc, située aux Etats-Unis et détenues à 100% par la société.

Le tableau ci-dessous détail les informations financières principales des deux filiales :

532-5. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Netto						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales											
1. Grai Matter Labs Inc	1 USD	16.841 \$	100%	0,85 €	0,85 €	0	0	1.137.455 €	43.964 €	0	...
Grai Matter Labs BV	1.000 €	39.513 €	100%	1.000 €	1.000 €	0	0	3.212.009 €	114.515 €	0	...
2. Participations											
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.											
1. Filiales non reprises au § A.											
a. Filiales françaises (ensemble)											...
b. Filiales étrangères (ensemble) (4)											...
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)											...
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)											...

NOTE 4 – STOCKS

Néant

NOTE 5 – CREANCES

La ventilation des créances est fournie par le tableau suivant :

(en euros)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total montant brut
Crédit impôt recherche, CICE	1 158 088	-	1 158 088
Clients	89 985	-	89 985
Organismes sociaux	2 536	-	2 536
Débiteurs divers, avances et acomptes	5 489	-	5 489
Taxes sur la valeur ajoutée	17 215	-	17 215
Charges constatées d'avance	77 072	-	77 072
Autres créances	12 775	-	12 775
NET	1 363 160	-	1 363 160

Au 31 décembre 2019, la société dispose d'une créance de crédit impôt recherche d'un montant de 1.149.832 euros au titre de l'exercice 2019. Conformément aux textes en vigueur, la société est éligible au remboursement immédiat de cette créance fiscale. Cette créance a fait l'objet d'un remboursement partiel de 541.576 euros en juillet 2020. La société a demandé le remboursement du solde en septembre 2020. Le dossier est actuellement en cours d'instruction.

Les charges constatées d'avance correspondaient pour l'essentiel à des dépenses de l'exercice suivant liées à des charges locatives, des frais d'abonnement et des achats informatiques.

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

6.1 – Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 10.072,99 euros et est composé de 1.007.299 actions, d'une valeur nominale de 0,01 euros chacune.

Ces actions sont constituées d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A.

Les actions de catégorie A disposent de droits spécifiques tels qu'un droit préférentiel dans le boni de liquidation ou la répartition, et un droit préférentiel de relution.

Catégorie d'actions	01/01/2019	Mouvements sur le capital	31/12/2019	Capital social en euro
Actions ordinaires	275 000	-	275 000	2 750,00
Actions de catégorie A	732 299	-	732 299	7 322,99
TOTAL	1 007 299	-	1 007 299	10 072,99

6.2 – Tableau de Passage des Capitaux Propres

(en euros)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice	10 073	13 146 234	1 007	26 158	(3 043 192)	10 140 279
Affectation du résultat	-	-	-	(3 043 192)	3 043 192	-
Souscription de BSA	-	10 778	-	-	-	10 778
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(5 236 350)	(5 236 350)
Situation à la clôture	10 073	13 157 012	1 007	(3 017 034)	(5 236 350)	4 914 708

6.3 – Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)

La synthèse des bons de souscriptions de parts de Créateurs d'Entreprise non exercés au 31 décembre 2019 est la suivante :

Catégorie BCE	BSPCE 2017-12	BSPCE 2017-12	BSPCE 2017-12	BSPCE 2017-12	BSPCE 2017-12	BSPCE 2019-06	BSPCE 2019-06
Nombre de BCE souscrits	8 813	1 259	3 148	11 332	1 259	7 555	1 259
Nombre de BCE Annulés/Caducs	5 036	-	2 518	11 332	1 259	6 296	1 259
Nombre de BCE au 31.12.2019	3 777	1 259	630	-	-	1 259	-
Prix d'exercice par action (euros)	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €
Nombre d'actions potentielles	3 777	1 259	630	-	-	1 259	-
Date limite d'exercice	05/04/2028	19/07/2028	18/10/2028	24/01/2029	28/03/2029	27/06/2029	11/09/2029

6.3 – Bons de Souscription d'actions (BSA)

La synthèse des bons de souscription d'actions non exercés au 31 décembre 2019 est la suivante :

Catégorie BSA	BSA 2017-12	BSA 2019-06
Nombre de BSA souscrits	37 773	10 073
Nombre de BSA Annulés/Caducs	12 591	-
Nombre de BSA au 31.12.2019	25 182	10 073
Prix d'exercice par action (euros)	8,70 €	8,70 €
Nombre d'actions potentielles	25 182	10 073
Date limite d'exercice	05/04/2028	05/04/2028

6.3 – Stock-Options

La synthèse des stock-options au 31 décembre 2019 est la suivante :

Catégorie Options	Options 2017	Options 2017	Options 2017	Options 2017	Options 2017	Options 2019	Options 2019
Nombre d'options souscrites	62 956	12 276	10 073	18 887	11 961	6 295	3 777
Nombre d'options Annulés/Caducs	-	2 833	-	-	-	-	-
Nombre d'options au 31.12.2019	62 956	9 443	10 073	18 887	11 961	6 295	3 777
Prix d'exercice par action (euros)	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €
Nombre d'actions potentielles	62 956	9 443	10 073	18 887	11 961	6 295	3 777
Date limite d'exercice	05/04/2028	19/07/2028	18/10/2028	24/01/2029	28/03/2020	27/06/2029	11/09/2029

NOTE 7 – DETTES

La ventilation des dettes est fournie par le tableau suivant :

(en euros)	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total
Fournisseurs et comptes rattachés	120 316	-	-	120 316
Personnel et comptes rattachés	72 857	-	-	72 857
Organismes sociaux	54 378	-	-	54 378
Taxe sur la valeur ajoutée	1 145	-	-	1 145
Dettes financières diverses	618 189	-	-	618 189
Concours bancaire courants	1 509	-	-	1 509
Autres dettes	5 770	-	-	5 770
Produits constatés d'avance	364 349	-	-	364 349
TOTAL	1 238 513	-	-	1 238 513

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont principalement constitués de dettes commerciales et de provisions pour factures non parvenues. Ces dettes doivent être réglées dans les douze mois qui suivent la date de clôture.

Les dettes financières diverses sont constituées de dettes auprès des filiales détenues.

NOTE 8 – CHARGES A PAYER

Le montant des charges à payer se décompose comme suit :

(en euros)	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Total
Fournisseurs, factures non parvenues	84 458	-	84 458
Personnel, charges à payer	42 385	-	42 385
Personnel, congés payés	26 213	-	26 213
Organismes sociaux, charges à payer	13 725	-	13 725
Organismes sociaux, congés payés	5 146	-	5 146
Intérêts courus à payer	1 509	-	1 509
TOTAL	173 437	-	173 437

NOTE 9 – CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d’Affaires de l’exercice 2019 se décompose comme suit :

(en euros)	France	Hors de France	Total
Ventes de marchandises	-	-	-
Ventes de services	-	24 000	24 000
TOTAL	-	24 000	24 000

Il est constitué de « management fees » facturés aux filiales situées aux Pays-Bas et aux Etats-Unis.

NOTE 10 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Comme indiqué dans les règles et méthodes comptables, les frais de R&D ne sont pas immobilisés, mais comptabilisés en charges d’exploitation. Au titre de l’exercice 2019, ils s’élèvent à 5.549.891 euros.

NOTE 11 – RESULTAT FINANCIER

Néant

NOTE 12 – EFFECTIFS

Au 31/12/2019	
Cadres	9
Employés	-
NET	9

NOTE 13 – ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS NON COMPTABILISES DE LA DETTE FUTURE D’IMPOT (EN BASE)

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant total de 10.037.143 euros au 31 décembre 2019.

Le taux d’impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 15 % pour la première tranche inférieur à 38.120 euros, 28 % pour la tranche comprise entre 38.120 et 500.000 euros et 31% pour la partie restante.

NOTE 14 – REMUNERATION VERSEE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant

NOTE 15 – HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes comptabilisés en charges au cours de l'exercice 2019 s'élève à 24.714 euros.

NOTE 16 – CREDIT IMPOT RECHERCHE

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche.

L'évolution de ce crédit d'impôt recherche au cours des deux derniers exercices se présente comme suit :

- 2018 : 359.505 euros remboursés en novembre 2019
- 2019 : 1.149.832 euros. Cette créance a fait l'objet d'un remboursement partiel de 541.576 euros en juillet 2020

NOTE 17 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le 1er octobre 2018, la société a signé avec la SAS Passage de l'innovation un avenant à la convention de mise à disposition des locaux et des prestations de services qui annule la convention du 1er juillet 2017 et ses avenants 1 et 2. Le montant des loyers et charges futurs à ce titre s'analysait comme suit au 31 décembre 2019 :

<i>(en euros)</i>	31/12/2019
2020	143 555
2021	143 555
2022	143 555
2023	143 555
2024	143 555
TOTAL	717 774

La société a également signé différents contrats de prestations de service et location simple de matériel de bureau. Le montant des loyers et engagements futurs à ce titre s'analysait comme suit au 31 décembre 2019 :

<i>(en euros)</i>	31/12/2019
2020	103 054
TOTAL	103 054

Le montant des engagements futurs au titre de l'exercice 2020 correspondent pour l'essentiel à des engagements au titre d'un contrat de prestation de service signé avec la SAS passage de l'innovation pour un montant annuel total de 102.793,48 euros.

Ce contrat constitue un complément à la convention de mise à disposition des locaux et des prestations de services. Il est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié à tout moment, moyennant le respect d'un préavis de 6 mois.

NOTE 18 – AUTRES INFORMATIONS

Indemnités de départ à la retraite

L'engagement de pension et de retraite des salariés n'est pas comptabilisé dans les comptes conformément aux possibilités offertes par la réglementation comptable française. Compte-tenu de la faible ancienneté de la société, cet engagement hors bilan est non significatif.

GrAI Matter Labs
Société par actions simplifiée au capital de 10.072,99 €
Siège social : 74, rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 Paris
RCS Paris 820 156 271

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 23 SEPTEMBRE 2020

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président,

après avoir constaté que les comptes l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître une perte comptable de (5.236.350) euros, **DECIDE** de l'affecter ainsi qu'il suit :

En totalité au compte de report à nouveau, lequel sera porté à la somme de (8.206.431) euros	(5.236.350) euros
TOTAL AFFECTE	(5.236.350) euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale **PREND ACTE** qu'il n'a été distribué aucun dividende depuis la constitution.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Le Président



S.A.S. GRAI MATTER LABS**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019****RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

SOMMAIRE

PAGES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

1 à 4

COMPTES ANNUELS

- . Bilan Actif-Passif
- . Compte de résultat
- . Annexe

5 - 6
7
8 à 18

S.A.S. GRAI MATTER LABS

Adresse : 74, rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société GRAI MATTER LABS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GRAI MATTER LABS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 10 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note "Continuité de l'exploitation" de l'annexe des comptes annuels qui détaille les éléments qui ont conduit la société à retenir le principe de continuité d'exploitation dans le cadre de l'élaboration de ses comptes annuels au 31 décembre 2019.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses opérations de recherche et de développement, la société bénéficie du crédit impôt recherche, tel que cela est détaillé en note 16 de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à nous assurer de l'éligibilité des dépenses au crédit impôt recherche, à apprécier la correcte application des principes comptables retenus, ainsi qu'à vérifier que la note 16 de l'annexe des comptes annuels fournit une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 9 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

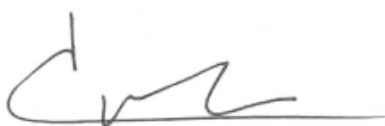
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 14 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
BECOUZE

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'F. Brovedani', written in a cursive style.

F. BROVEDANI
Associé

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'V. Goislot', written in a cursive style.

V. GOISLOT
Associé

Ce rapport comprend 18 pages.

1. BILAN

ACTIF

		31/12/2019		31/12/2018	
(en euros)	Note	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé					
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Brevets	1	525 000	53 375	471 625	497 875
<i>Immobilisations corporelles</i>	2				
Installations techniques, mat. et outillage		52 922	11 439	41 483	41 855
Autres immobilisations corporelles		180 899	115 790	65 109	99 559
Immobilisations en cours		-	-	-	-
<i>Immobilisations financières</i>	3	21 935	-	21 935	42 934
Total actif immobilisé		780 756	180 604	600 152	682 224
Actif circulant					
<i>Créances</i>	5				
Avances et acomptes		5 489	-	5 489	2 528
Clients		89 985	-	89 985	-
Autres créances		1 190 615	-	1 190 615	937 708
<i>Trésorerie</i>				-	-
Disponibilités		4 206 342	-	4 206 342	9 145 994
Charges constatées d'avance		77 072	-	77 072	77 225
Total actif circulant		5 569 503	-	5 569 503	10 163 455
Comptes de régularisation:					
Ecart de conversion actif		1 037	-	1 037	207
TOTAL ACTIF		6 351 296	180 604	6 170 691	10 845 886

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

PASSIF

(en euros)	Note	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres	6		
Capital social ou individuel		10 073	10 073
Primes d'émissions, de fusion, d'apport		13 157 012	13 146 234
Réserves légales		1 007	1 007
Report à nouveau		(3 017 034)	26 158
Résultat de l'exercice		(5 236 350)	(3 043 192)
Total capitaux propres		4 914 708	10 140 279
Provisions pour risques et charges:			
Provisions pour risques		1 037	207
Total provisions pour risques et charges		1 037	207
Dettes	7		
Découverts, concours bancaires		1 509	1 351
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		120 316	91 414
Dettes fiscales et sociales		128 381	480 009
Autres dettes		623 958	114 867
Produits constatés d'avance		364 349	-
Total dettes		1 238 513	687 642
Compte de régularisation			
Ecart de conversion de passif		16 433	17 758
TOTAL PASSIF		6 170 691	10 845 886

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

2. COMPTE DE RESULTAT

(en euros)	Note	31/12/2019	31/12/2018
Chiffres d'affaires Nets			
Ventes de marchandises		-	-
Ventes de services	9	24 000	23 118
Produits d'exploitation:			
Subventions d'exploitation		699 500	-
Provisions, transfert de charges		207	331
Autres produits		2 713	221
Total des produits d'exploitation (I)		726 421	23 671
Charges d'exploitation			
Achats de matières premières		-	4 933
Autres achats et charges externes		6 136 255	2 586 894
Impôts, taxes et versements assimilés		11 033	11 594
Salaires et traitements		728 583	626 901
Charges sociales		157 385	132 609
Dotations aux amortissements et provisions		75 726	70 934
Autres charges		3 619	758
Total des charges d'exploitation (II)		7 112 603	3 434 624
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		(6 386 182)	(3 410 953)
Produits financiers			
Différences positives de change		-	-
Total des produits financiers (III)		-	-
Charges financières			
Intérêts et charges assimilés		-	-
Différence négative de change		-	-
Total des charges financières (IV)		-	-
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	11	-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)		(6 386 182)	(3 410 953)
Produits exceptionnels			
Total des produits exceptionnels (V)		-	-
Charges exceptionnelles			
Total des charges exceptionnelles (VI)		-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-	-
Impôts sur les bénéfices	16	(1 149 832)	(367 761)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(5 236 350)	(3 043 192)

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

3. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, le règlement ANC n° 2016-07 (arrêté Ministériel du 4 novembre 2016) ainsi que les avis et recommandations ultérieurs du CNC.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2019, la société a poursuivi ses activités de recherche et développement visant notamment à fabriquer et commercialiser de nouvelles architectures de calcul très haut débit ainsi que des logiciels associés.

La société a notamment concentré ses efforts sur la conception de deux chipsets GrAI One L et GrAI One P, conçus pour adresser un marché plus large.

La société a décidé de prioriser le développement en 2019 de GrAI One L, qui est axé sur une faible consommation, et pour lequel les phases de vérification et de validation ont été initiées.

Afin de poursuivre son développement, la société a procédé sur l'exercice, à des recrutements à des postes stratégiques.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis mi-mars 2020, le contexte épidémique actuel lié au Coronavirus crée une situation incertaine. A ce stade, il est difficile d'en mesurer les impacts sur l'activité. La Société met en place les mesures appropriées pour limiter l'impact sur son activité.

La Société anticipe de nouveaux apports de trésorerie au cours de l'exercice 2020 par le biais, notamment, d'une augmentation de capital auprès de ses investisseurs historiques pour un montant de 2,46M d'euros.

En complément de cette augmentation de capital, la société a engagé des démarches en vue de l'obtention de financements complémentaires.

La Société va souscrire à un emprunt obligataire convertible auprès de son actionnaire principal pour un montant de 2,54M d'euros.

Par ailleurs, la Société a reçu l'accord pour un financement complémentaire de 5M d'euros via le dispositif « French Tech Bridge » mis en place par Bpifrance pour soutenir les entreprises dont l'activité est impactée par le COVID-19.

Enfin, la société a demandé un prêt garanti par l'état (PGE) pour un montant d'environ 1,4 M d'euros. Le dossier est en cours d'instruction.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition initial. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif permettant de prendre en compte l'amortissement économique des immobilisations.

A la clôture des comptes, lorsque des événements ou des évolutions de marché laissent présager la nécessité d'une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, les revenus futurs escomptés de l'activité concernée sont comparés à la valeur nette de ses actifs. Le cas échéant, les immobilisations correspondantes font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour les ramener à leur valeur d'utilité.

Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation.

Les frais de développement, sont comptabilisés en immobilisation incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- b) Intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- c) Capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- f) Evaluation fiable des dépenses de développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et développement, la Société considère que les 6 critères édictés ci-dessus ne sont remplis qu'à partir de l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché.

Les immobilisations incorporelles sont constituées des brevets, des coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels. Ils sont amortis linéairement en fonction de la durée prévue d'utilisation.

Poste d'immobilisation	Durée d'amortissement
Brevets	20 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

Poste d'immobilisation	Durée d'amortissement
Matériel et outillage	5 ans
Agencements des constructions	9 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale et sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des pertes potentielles liées aux difficultés rencontrées dans leur recouvrement.

Les dettes et créances en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture, l'écart étant porté dans un compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan selon qu'il s'agit d'une perte ou d'un profit potentiel. Dans le cas d'une perte potentielle, une provision pour perte de change est constatée.

Provisions

La société constitue des provisions pour risques et charges en conformité avec la définition donnée dans l'avis CRC n°00-06 sur les passifs, à savoir :

- Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise ;
- Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain

qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente de celle-ci.

Continuité de l'exploitation

Depuis mi-mars 2020, le contexte épidémique actuel lié au COVID-19 crée une situation incertaine. Comme beaucoup d'entreprises, la société a sollicité les dispositifs d'aides mis en place par le gouvernement. Malgré ce contexte, la société a retenue L'hypothèse de continuité d'exploitation, compte tenu des éléments suivant :

- Les capitaux propres de la société sont positifs et restent au 31 décembre 2019 de 4,9 millions d'euros.
- La trésorerie au 31 décembre 2019 est positive à 4,2 millions d'euros.
- La société a déposé une demande de remboursement au titre du crédit impôt recherche 2019 représentant 1.149.832 euros. Cette créance a fait l'objet d'un remboursement partiel de 541.576 euros en juillet 2020. La société a demandé le remboursement du solde en septembre 2020. Le dossier est actuellement en cours d'instruction.
- La Société anticipe de nouveaux apports de trésorerie au cours de l'exercice 2020 par le biais, notamment, d'une augmentation de capital auprès de ses investisseurs historiques pour un montant de 2,46M d'euros. La Société va également souscrire à un emprunt obligataire convertible auprès de son actionnaire principal pour un montant de 2,54M d'euros.
- Par ailleurs, la Société a reçu l'accord pour un financement complémentaire de 5M d'euros via le dispositif « French Tech Bridge » mis en place par Bpifrance pour soutenir les entreprises dont l'activité est impactée par le COVID-19.
- Enfin, la société a demandé un prêt garanti par l'état (PGE) pour un montant d'environ 1,4 M d'euros. Le dossier est en cours d'instruction.

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2019 s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	01/01/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Brut	525 000	-	-	525 000
Brevets	525 000	-	-	525 000
Amortissements	27 125	26 250	-	53 375
Brevets	27 125	26 250	-	53 375
NET	497 875	(26 250)	-	471 625

Le 19 décembre 2017, la société a acquis auprès de la SATT LUTECH, les droits exclusifs d'exploitation sur un portefeuille de brevets, sous la forme d'une sous-licence exclusive mondiale.

Cette concession s'est faite en contrepartie d'une somme forfaitaire de 525.000 euros, payée par compensation de créance par une prise de participation de la SATT LUTECH au capital de Grai Matter Labs.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2019 s'analysent comme suit :

<i>(en euros)</i>	01/01/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Brut	220 205	13 616	-	233 821
Installations tech, mat. et outillage	46 641	6 281	-	52 922
Matériel de bureau et informatique	173 564	7 335	-	180 899
Amortissements	78 790	48 439	-	127 229
Installations tech, mat. et outillage	4 786	6 654	-	11 439
Matériel de bureau et informatique	74 005	41 786	-	115 790
NET	141 415	(34 823)	-	106 592

Les acquisitions au cours de l'exercice concernent principalement des travaux d'aménagement des locaux de la société et l'achat de matériel de R&D et de matériel informatique.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières au 31 décembre 2019 s'analysent comme suit :

<i>Valeurs brutes (en euros)</i>	01/01/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Dépôts et cautionnements	20 915	248	229	20 934
Titres de participation	1 001	-	-	1 001
Créances rattachées à des participations	21 018	-	21 018	-
TOTAL	42 934	248	21 248	21 935

Les dépôts et cautionnements sont constitués des dépôts de garantie versés au bailleur des locaux de la Société. Ainsi que des titres de participation et des créances rattachées aux participations au sein des filiales GrAI Matter Labs BV, située aux Pays-Bas et GrAI Matter Labs Inc, située aux Etats-Unis et détenues à 100% par la société.

Le tableau ci-dessous détail les informations financières principales des deux filiales :

532-5. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brutte	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales											
1. Grai Matter Labs Inc	1 USD	16.841 \$	100%	0,85 €	0,85 €	0	0	1.137.455 €	43.964 €	0	...
Grai Matter Labs BV	1.000 €	39.513 €	100%	1.000 €	1.000 €	0	0	3.212.009 €	114.515 €	0	...
2. Participations											
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.											
1. Filiales non reprises au § A.											
a. Filiales françaises (ensemble)											...
b. Filiales étrangères (ensemble) (4)											...
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)											...
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)											...

NOTE 4 – STOCKS

Néant

NOTE 5 – CREANCES

La ventilation des créances est fournie par le tableau suivant :

(en euros)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total montant brut
Crédit impôt recherche, CICE	1 158 088	-	1 158 088
Clients	89 985	-	89 985
Organismes sociaux	2 536	-	2 536
Débiteurs divers, avances et acomptes	5 489	-	5 489
Taxes sur la valeur ajoutée	17 215	-	17 215
Charges constatées d'avance	77 072	-	77 072
Autres créances	12 775	-	12 775
NET	1 363 160	-	1 363 160

Au 31 décembre 2019, la société dispose d'une créance de crédit impôt recherche d'un montant de 1.149.832 euros au titre de l'exercice 2019. Conformément aux textes en vigueur, la société est éligible au remboursement immédiat de cette créance fiscale. Cette créance a fait l'objet d'un remboursement partiel de 541.576 euros en juillet 2020. La société a demandé le remboursement du solde en septembre 2020. Le dossier est actuellement en cours d'instruction.

Les charges constatées d'avance correspondaient pour l'essentiel à des dépenses de l'exercice suivant liées à des charges locatives, des frais d'abonnement et des achats informatiques.

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

6.1 – Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social s'élève à 10.072,99 euros et est composé de 1.007.299 actions, d'une valeur nominale de 0,01 euros chacune.

Ces actions sont constituées d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A.

Les actions de catégorie A disposent de droits spécifiques tels qu'un droit préférentiel dans le boni de liquidation ou la répartition, et un droit préférentiel de relution.

Catégorie d'actions	01/01/2019	Mouvements sur le capital	31/12/2019	Capital social en euro
Actions ordinaires	275 000	-	275 000	2 750,00
Actions de catégorie A	732 299	-	732 299	7 322,99
TOTAL	1 007 299	-	1 007 299	10 072,99

6.2 – Tableau de Passage des Capitaux Propres

(en euros)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice	10 073	13 146 234	1 007	26 158	(3 043 192)	10 140 279
Affectation du résultat	-	-	-	(3 043 192)	3 043 192	-
Souscription de BSA	-	10 778	-	-	-	10 778
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(5 236 350)	(5 236 350)
Situation à la clôture	10 073	13 157 012	1 007	(3 017 034)	(5 236 350)	4 914 708

6.3 – Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)

La synthèse des bons de souscriptions de parts de Créateurs d'Entreprise non exercés au 31 décembre 2019 est la suivante :

Catégorie BCE	BSPCE 2017-12	BSPCE 2017-12	BSPCE 2017-12	BSPCE 2017-12	BSPCE 2017-12	BSPCE 2019-06	BSPCE 2019-06
Nombre de BCE souscrits	8 813	1 259	3 148	11 332	1 259	7 555	1 259
Nombre de BCE Annulés/Caducs	5 036	-	2 518	11 332	1 259	6 296	1 259
Nombre de BCE au 31.12.2019	3 777	1 259	630	-	-	1 259	-
Prix d'exercice par action (euros)	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €
Nombre d'actions potentielles	3 777	1 259	630	-	-	1 259	-
Date limite d'exercice	05/04/2028	19/07/2028	18/10/2028	24/01/2029	28/03/2029	27/06/2029	11/09/2029

6.3 – Bons de Souscription d'actions (BSA)

La synthèse des bons de souscription d'actions non exercés au 31 décembre 2019 est la suivante :

Catégorie BSA	BSA 2017-12	BSA 2019-06
Nombre de BSA souscrits	37 773	10 073
Nombre de BSA Annulés/Caducs	12 591	-
Nombre de BSA au 31.12.2019	25 182	10 073
Prix d'exercice par action (euros)	8,70 €	8,70 €
Nombre d'actions potentielles	25 182	10 073
Date limite d'exercice	05/04/2028	05/04/2028

6.3 – Stock-Options

La synthèse des stock-options au 31 décembre 2019 est la suivante :

Catégorie Options	Options 2017	Options 2017	Options 2017	Options 2017	Options 2017	Options 2019	Options 2019
Nombre d'options souscrites	62 956	12 276	10 073	18 887	11 961	6 295	3 777
Nombre d'options Annulés/Caducs	-	2 833	-	-	-	-	-
Nombre d'options au 31.12.2019	62 956	9 443	10 073	18 887	11 961	6 295	3 777
Prix d'exercice par action (euros)	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €
Nombre d'actions potentielles	62 956	9 443	10 073	18 887	11 961	6 295	3 777
Date limite d'exercice	05/04/2028	19/07/2028	18/10/2028	24/01/2029	28/03/2020	27/06/2029	11/09/2029

NOTE 7 – DETTES

La ventilation des dettes est fournie par le tableau suivant :

(en euros)	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total
Fournisseurs et comptes rattachés	120 316	-	-	120 316
Personnel et comptes rattachés	72 857	-	-	72 857
Organismes sociaux	54 378	-	-	54 378
Taxe sur la valeur ajoutée	1 145	-	-	1 145
Dettes financières diverses	618 189	-	-	618 189
Concours bancaire courants	1 509	-	-	1 509
Autres dettes	5 770	-	-	5 770
Produits constatés d'avance	364 349	-	-	364 349
TOTAL	1 238 513	-	-	1 238 513

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont principalement constitués de dettes commerciales et de provisions pour factures non parvenues. Ces dettes doivent être réglées dans les douze mois qui suivent la date de clôture.

Les dettes financières diverses sont constituées de dettes auprès des filiales détenues.

NOTE 8 – CHARGES A PAYER

Le montant des charges à payer se décompose comme suit :

(en euros)	A 1 an au plus	A plus d'1 an	Total
Fournisseurs, factures non parvenues	84 458	-	84 458
Personnel, charges à payer	42 385	-	42 385
Personnel, congés payés	26 213	-	26 213
Organismes sociaux, charges à payer	13 725	-	13 725
Organismes sociaux, congés payés	5 146	-	5 146
Intérêts courus à payer	1 509	-	1 509
TOTAL	173 437	-	173 437

NOTE 9 – CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d’Affaires de l’exercice 2019 se décompose comme suit :

(en euros)	France	Hors de France	Total
Ventes de marchandises	-	-	-
Ventes de services	-	24 000	24 000
TOTAL	-	24 000	24 000

Il est constitué de « management fees » facturés aux filiales situées aux Pays-Bas et aux Etats-Unis.

NOTE 10 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Comme indiqué dans les règles et méthodes comptables, les frais de R&D ne sont pas immobilisés, mais comptabilisés en charges d’exploitation. Au titre de l’exercice 2019, ils s’élèvent à 5.549.891 euros.

NOTE 11 – RESULTAT FINANCIER

Néant

NOTE 12 – EFFECTIFS

	Au 31/12/2019
Cadres	9
Employés	-
NET	9

NOTE 13 – ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS NON COMPTABILISES DE LA DETTE FUTURE D’IMPOT (EN BASE)

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant total de 10.037.143 euros au 31 décembre 2019.

Le taux d’impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 15 % pour la première tranche inférieur à 38.120 euros, 28 % pour la tranche comprise entre 38.120 et 500.000 euros et 31% pour la partie restante.

NOTE 14 – REMUNERATION VERSEE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant

NOTE 15 – HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes comptabilisés en charges au cours de l'exercice 2019 s'élève à 24.714 euros.

NOTE 16 – CREDIT IMPOT RECHERCHE

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code Général des Impôts relatives au crédit d'impôt recherche.

L'évolution de ce crédit d'impôt recherche au cours des deux derniers exercices se présente comme suit :

- 2018 : 359.505 euros remboursés en novembre 2019
- 2019 : 1.149.832 euros. Cette créance a fait l'objet d'un remboursement partiel de 541.576 euros en juillet 2020

NOTE 17 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le 1er octobre 2018, la société a signé avec la SAS Passage de l'innovation un avenant à la convention de mise à disposition des locaux et des prestations de services qui annule la convention du 1er juillet 2017 et ses avenants 1 et 2. Le montant des loyers et charges futurs à ce titre s'analysait comme suit au 31 décembre 2019 :

<i>(en euros)</i>	31/12/2019
2020	143 555
2021	143 555
2022	143 555
2023	143 555
2024	143 555
TOTAL	717 774

La société a également signé différents contrats de prestations de service et location simple de matériel de bureau. Le montant des loyers et engagements futurs à ce titre s'analysait comme suit au 31 décembre 2019 :

<i>(en euros)</i>	31/12/2019
2020	103 054
TOTAL	103 054

Le montant des engagements futurs au titre de l'exercice 2020 correspondent pour l'essentiel à des engagements au titre d'un contrat de prestation de service signé avec la SAS passage de l'innovation pour un montant annuel total de 102.793,48 euros.

Ce contrat constitue un complément à la convention de mise à disposition des locaux et des prestations de services. Il est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié à tout moment, moyennant le respect d'un préavis de 6 mois.

NOTE 18 – AUTRES INFORMATIONS

Indemnités de départ à la retraite

L'engagement de pension et de retraite des salariés n'est pas comptabilisé dans les comptes conformément aux possibilités offertes par la réglementation comptable française. Compte-tenu de la faible ancienneté de la société, cet engagement hors bilan est non significatif.